

337^e session du Conseil d'administration du BIT

Remarques liminaires du Directeur général
(Lundi 28 octobre 2019)

Je vous souhaite la bienvenue à cette 337^e session du Conseil d'administration, qui se tient alors que l'année du centenaire de l'OIT touche à sa fin.

C'est dans ce contexte particulier et important que se dérouleront nos discussions au cours des deux prochaines semaines, et je crois qu'il nous serait utile d'y réfléchir à l'heure où nous entamons nos travaux.

Nul ne peut nier que ce centenaire, cette occasion unique, a été un franc succès. Les décisions prises par ce Conseil d'administration de se concentrer avant tout sur l'avenir du travail et d'engager un processus préparatoire exigeant et ambitieux – qui a commencé par les dialogues nationaux tripartites, s'est poursuivi avec les travaux de la Commission mondiale et s'est achevé sur les négociations à la Conférence de cette année – en vue d'adopter une Déclaration pour l'avenir du travail, se sont révélées largement justifiées.

Il en résulte que l'OIT peut entrer dans son deuxième siècle d'existence avec confiance et détermination, ce qui est une bonne nouvelle pour nous tous. Une bonne nouvelle à plusieurs titres.

Tout d'abord parce que l'OIT a énormément gagné en visibilité au cours de cette année.

Ensuite parce que l'OIT a aussi bénéficié de l'extraordinaire mobilisation de ses mandants, dont j'ai été le témoin direct dans de si nombreux Etats Membres.

Et enfin parce que la mission et les activités de notre Organisation ont reçu une large adhésion politique au plus haut niveau. C'est le sens des messages adressés par non moins de 34 chefs d'Etat et de gouvernement à la Conférence du centenaire, messages qui ont été relayés dans de nombreuses autres instances et parmi les mandants travailleurs et employeurs.

Mais, plus important encore – et c'est même là l'essentiel –, le centenaire a offert à l'OIT l'occasion de conforter son rôle de premier plan, d'affirmer sa mission et de faire valoir son expertise et ses valeurs quant à certains des enjeux les plus fondamentaux et les plus pressants de notre époque: ceux qui touchent à l'avenir du travail, et donc à l'avenir de nos sociétés, à notre avenir à tous. L'OIT a su tirer parti de cette occasion.

A cet égard, permettez-moi d'appeler l'attention du Conseil d'administration sur la Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 septembre 2019 au sujet de la Déclaration du centenaire de l'OIT. Dans ce texte concis mais dense, l'Assemblée générale salue d'abord le rôle historique de l'OIT et de ses mandants tripartites, puis se félicite de l'adoption de la Déclaration, dont elle encourage l'application. Elle demande en particulier à tous les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'aux institutions financières d'envisager d'intégrer la teneur de la Déclaration dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin d'éclairer les travaux des équipes de pays des Nations Unies. Elle encourage en outre les Etats Membres à appliquer, au niveau national, les principes énoncés dans la Déclaration.

La Résolution ne s'arrête pas là, mais ce que je tiens à souligner ici c'est que la Déclaration a ouvert un nouveau champ de possibilités remarquables pour l'OIT aux plans tant national qu'international – et nous sommes tous conscients de l'importance que cela revêt au regard des nombreux débats qui ont eu lieu dans cette enceinte sur la réforme du système des Nations Unies.

La question est donc de savoir si nous serons en mesure de nous saisir de ces possibilités; et c'est cette question, plus que toute autre, que le Conseil d'administration devra garder à l'esprit lorsqu'il examinera les points à son ordre du jour. Les véritables défis du centenaire ne vont pas disparaître quand cette année prendra fin. Au contraire, notre travail ne fait que commencer, et il se poursuivra au cours des années à venir. Nous suscitons de grandes attentes et, de ce fait, l'attention se focalise sur les capacités du tripartisme et du multilatéralisme à obtenir des résultats. Telles sont les responsabilités qui vont de pair avec les possibilités générées par le succès de notre centenaire. Et j'ajouterais que nous avons commencé sous les meilleurs auspices vendredi dernier, avec une réunion productive du Conseil du Centre de Turin.

Permettez-moi donc d'attirer votre attention un instant sur les questions figurant à l'ordre du jour du Conseil d'administration qui découlent directement ou indirectement de la Déclaration et de la Conférence du centenaire.

Le point le plus important est le programme de travail pour 2020-21, sur lequel je reviendrai dans un moment, mais il y a bien d'autres questions à l'examen.

Au cours des négociations sur la Déclaration, aucun accord ne s'est dégagé sur l'idée d'élever la sécurité et la santé au travail au rang de principe et droit fondamental au travail. Toutefois, dans la Résolution qui accompagne la Déclaration et qui a été adoptée par la Conférence, le Conseil d'administration a été prié d'examiner, dans les meilleurs délais, des propositions à cet égard. Nous disposons donc à cette fin d'une feuille de route assortie d'échéances, qui pourrait aboutir à un document final pour la session de 2021 de la Conférence. Nous ne devrions sous-estimer ni la complexité des enjeux politiques et techniques de cette question, ni la gravité des réalités observées dans le monde du travail. Chaque année, quelque 2,7 millions de personnes meurent à cause de leur travail ou d'un travail qu'elles ont fait par le passé.

L'un des souhaits exprimés dans le texte de la Déclaration est de démocratiser la gouvernance de l'OIT en veillant à la représentation équitable de toutes les régions et à l'application du principe d'égalité entre les Etats Membres. La Résolution qui accompagne la Déclaration charge le Conseil d'administration de prendre des mesures afin de consacrer définitivement la démocratisation du fonctionnement et de la composition des organes de direction de l'OIT.

Ces dispositions reprennent des questions qui ont été longuement débattues au sein du Conseil d'administration. C'est le cas notamment de celle relative à l'Instrument d'amendement de 1986 à la Constitution de l'OIT, qui fait l'objet d'un rapport sur l'état d'avancement de sa ratification soumis à la présente session du Conseil d'administration. Compte tenu des décisions adoptées par la Conférence, la question est de savoir ce que l'on pourrait faire de plus en ce qui concerne l'Instrument d'amendement de 1986 et ce que l'on pourrait faire d'autre pour atteindre les objectifs convenus. Il a été suggéré qu'un groupe de travail tripartite soit constitué pour examiner ces questions et qu'il fasse rapport au Conseil d'administration dans un an.

Outre la Déclaration du centenaire, l'autre fait majeur de la Conférence a été l'adoption d'une nouvelle convention – la première depuis 2011 – concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, accompagnée d'une recommandation. Depuis la Conférence, j'ai été frappé par le formidable écho que l'adoption de ces instruments a rencontré, non seulement parmi nos mandants tripartites, mais aussi au-delà. Tout le monde reconnaît l'importance de cette convention et souhaite qu'elle soit ratifiée et mise en œuvre rapidement et largement. C'est pourquoi la stratégie de promotion soumise à

la présente session mérite une attention particulière de votre part en tant que point de départ de mesures nationales et internationales très attendues.

Permettez-moi à présent de revenir au projet de programme de travail et de cadre de résultats de l'OIT pour 2020-21, que je recommande officiellement au Conseil d'administration pour adoption. Nous savons tous que cette année la procédure d'adoption du programme et budget a été exceptionnelle. En résumé, le budget a été adopté par la Conférence en juin, mais la version finale du programme lui-même a été préparée pour la présente session afin de prendre en compte précisément les conclusions de la Conférence du centenaire.

D'où l'élément essentiel de mon propos: le projet de programme, qui s'articule autour de huit résultats stratégiques, répond précisément à la volonté de traduire les dispositions de la Déclaration du centenaire en mesures opérationnelles. Cela est fondamental pour entretenir la dynamique créée par le centenaire et exploiter les possibilités que j'ai mentionnées précédemment.

Les résultats du programme reflètent les investissements que suppose l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain, telle qu'exposée dans la Déclaration: investissements dans les capacités des personnes à réussir leurs transitions professionnelles futures; investissements dans les institutions du travail pour garantir une situation sur le marché du travail qui soit acceptable socialement; et investissements dans les emplois durables de demain, au service du travail décent pour tous.

Les résultats stratégiques 1 et 2 constituent le socle sur lequel le programme tout entier a besoin de s'appuyer. Ils renforcent les capacités des mandants tripartites de l'OIT, ainsi que leurs échanges dans le cadre d'un dialogue social efficace, et fournissent le corpus des normes internationales du travail applicables, soutenu par un système de contrôle faisant autorité. C'est la base normative essentielle de tout ce que fait notre Organisation, conformément aux valeurs auxquelles elle est attachée.

Les résultats 3 et 4 portent sur les moyens de concevoir des transitions économiques, sociales et environnementales qui sont – et seront – fondamentales pour l'avenir du travail ainsi que sur la promotion des entreprises durables, toujours dans le but de parvenir au plein emploi et d'assurer un emploi décent à tous.

Les résultats 5 et 6 introduisent le rôle essentiel de l'acquisition des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie pour que les personnes puissent tirer parti des possibilités qu'offre le changement au travail, tout en renouvelant les initiatives en faveur de l'égalité des genres de façon à garantir l'égalité des chances pour tous, sans que personne ne soit laissé pour compte.

Les résultats 7 et 8, enfin, s'attaquent aux grands défis que sont la promotion d'une protection adéquate et efficace pour tous au travail dans un environnement qui se transforme et se diversifie de plus en plus, de sorte que le changement puisse être accompagné par des conditions de travail véritablement humaines et dans un contexte offrant une sécurité complète pour tous.

S'agissant de l'affectation des ressources, le document qui vous est soumis contient une proposition de répartition par résultat du budget stratégique convenu, en combinant les fonds du budget ordinaire et ceux qui sont attendus de sources extrabudgétaires. Nous avons tenté de parvenir à un équilibre satisfaisant entre tous les résultats stratégiques et investi en particulier dans ceux qui portent sur les compétences et l'égalité des genres, en accord avec les dispositions de la Déclaration du centenaire.

Le programme de travail proposé est un programme d'action qui doit permettre de saisir les opportunités qu'offre l'avenir du travail et de relever les défis qu'il représente. Il marque le point de départ d'un cheminement qui doit se poursuivre au-delà des deux prochaines années. Il concilie continuité et

changement, car il y a des activités que l'OIT doit toujours poursuivre et de nouvelles réalités auxquelles elle doit faire face et qu'elle doit transformer. Il s'agit d'un programme pour la justice sociale et le travail décent adapté aux réalités d'aujourd'hui et à celles de demain.

On notera aussi que ces résultats stratégiques englobent les éléments transversaux déterminants de la dernière période biennale (sur les normes, la non-discrimination, le dialogue social et la durabilité environnementale) et qu'en même temps ils s'appuient directement sur les sept initiatives du centenaire qui se sont avérées si importantes, je crois, pour orienter l'OIT vers les grands enjeux de l'avenir. Le contenu des initiatives continuera bien sûr d'occuper une place centrale dans le travail de l'OIT. Les normes en sont un exemple remarquable. Tel est aussi le cas de l'initiative sur l'éradication de la pauvreté qui a été utile pour aligner le programme de l'OIT sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies; cet alignement est d'ailleurs mis en avant dans le programme proposé, comme il ressort très clairement de l'appendice II.

Le cadre de résultats présenté comprend, il est vrai, d'importantes innovations qui traduisent la volonté constante de l'OIT de mener une action pertinente ayant un impact et d'en assumer la responsabilité. L'intention est de mieux suivre et mesurer les résultats accomplis au moyen d'une «théorie du changement» pour le travail décent, qui s'applique à trois niveaux: celui de l'impact, qui correspond à l'objectif à long terme et consiste à faire progresser la justice sociale grâce au travail décent; celui des résultats, au sein desquels sont regroupés les éléments principaux à moyen terme; et celui des produits, qui correspond aux actions menées par l'OIT pendant la période biennale. Cette approche à trois niveaux de ce qu'il faut faire dans la réalité pour transformer et améliorer la vie des personnes permet d'assurer un meilleur suivi de nos actions et de mieux vous faire rapport, à vous qui êtes nos mandants, sur l'action du BIT et ses résultats.

Nos engagements à cet égard sont étroitement liés à la responsabilité qui nous incombe de poursuivre nos efforts pour que notre travail soit le plus efficace possible et de qualité optimale, et pour que la gouvernance soit transparente et équitable. Comme par le passé, les trois résultats facilitateurs proposés ont été formulés de façon à poursuivre et à améliorer encore l'action accomplie jusqu'à ce jour. Il s'agit de domaines d'action dont le terme n'est pas défini, le mot d'ordre étant de continuer de s'améliorer tout en reconnaissant la nécessité de s'adapter aux nouveaux besoins. Je voudrais attirer l'attention du Conseil d'administration sur les liens importants qui existent entre ces résultats facilitateurs et d'autres questions à notre ordre du jour, notamment le programme de recherche, l'amélioration du fonctionnement de la Conférence et diverses questions relatives aux ressources humaines.

J'espère vivement que le Conseil d'administration estimera que le programme de travail proposé s'inscrit opportunément dans le prolongement de notre centenaire. Cependant, nous devons aussi avoir à l'esprit qu'il nous faut compléter sa mise en œuvre par d'autres approches novatrices. Nous reviendrons sur la question de la cohérence des politiques internationales et du renforcement des accords institutionnels entre l'OIT et d'autres organisations internationales en mars prochain. En outre, comme je l'ai dit au début de mes remarques, j'ai été frappé de constater l'intérêt extraordinaire que le centenaire a suscité à l'égard de la question de l'avenir du travail au-delà de la sphère des mandants tripartites de l'OIT. Cela a notamment eu pour conséquence de nous offrir des possibilités nouvelles et stimulantes d'envisager et de nouer des partenariats inédits – avec des entreprises, des fondations ou les milieux universitaires au sein du système international. Je ne suis pas convaincu toutefois que nos procédés ou nos réflexes actuels nous permettent toujours d'exploiter pleinement ces possibilités, et c'est aussi là un sujet sur lequel il sera peut-être utile de revenir.

Le fait qu'un budget ait été adopté en juin ne me dispense pas entièrement d'aborder des questions strictement financières. Conformément à l'instruction donnée par le Conseil d'administration, la source des économies destinées à financer la contribution de l'OIT au système des coordonnateurs résidents est indiquée au paragraphe 301 de la première annexe documentaire, tandis que les incidences financières du

jugement rendu par le Tribunal administratif de l'OIT au sujet de l'indice d'ajustement de poste applicable à Genève font l'objet d'un document distinct présenté au Conseil d'administration. Dans ce dernier cas, étant donné qu'il est proposé d'absorber les coûts concernés moyennant des économies, aucun ajustement au programme n'est suggéré.

Bien entendu, je n'ai pas directement évoqué un nombre considérable de questions dont est saisi le Conseil d'administration, et il n'est pas dans mon intention de les passer toutes en revue maintenant.

Qu'il suffise de dire que notre ordre du jour comporte un grand nombre de questions relatives à certains pays, parmi lesquels le Guatemala, le Qatar et le Myanmar. Nous débattons également du rapport annuel sur notre programme de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés. En outre, je rappelle que la Commission d'enquête instituée l'année dernière pour examiner la plainte déposée au titre de l'article 26 contre le Venezuela a adopté son rapport en septembre, rapport que j'ai communiqué au gouvernement le 27 du même mois. La Constitution prévoit que le gouvernement a trois mois pour signifier au Directeur général s'il accepte ou non les recommandations figurant dans le rapport. Je veux donc croire que nous serons en mesure de revenir sur cette question à notre prochaine session en disposant de cette réponse.

Outre ces sujets importants et sensibles, qui, comme j'ai coutume de dire, doivent être traités en conciliant dûment respect des principes et persévérance, nous nous pencherons sur d'autres questions non moins essentielles qui, pour certaines, sont à l'examen devant le Conseil d'administration depuis déjà longtemps et sont donc antérieures au centenaire de l'OIT. Je pense notamment aux travaux en cours sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, à la stratégie intégrée visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac, aux efforts que nous déployons pour améliorer la diversité de la composition du personnel du BIT et, bien entendu, au mécanisme d'examen des normes.

Ces questions nous font l'effet de vieilles connaissances: elles nous sont familières, nous n'ignorons rien de leurs points faibles ni de leurs points forts, nous savons ce que nous apprécions en elles ou au contraire en quoi elles nous irritent et, naturellement, elles nous tiennent à cœur.

Pour ce qui est toutefois des questions plus récentes qui découlent du centenaire, il nous appartient à tous de chercher à nous entendre sur des résultats dans le cadre d'un dialogue et d'un esprit de compromis respectueux. En effet, là aussi nous sommes observés avec attention, les attentes sont fortes et nous devons montrer ce que le multilatéralisme et le tripartisme, qui trouvent en cette Organisation un creuset unique, peuvent réaliser et réalisent concrètement.

C'est dans cet esprit, j'en suis convaincu, que ce Conseil d'administration négociera avec succès, sous votre direction, ce tournant décisif de l'histoire de l'OIT. Comme je l'ai rappelé, cette année du centenaire touche à sa fin, mais la présente session n'en sera pas pour autant le dernier acte. Cet honneur reviendra à la 14^e Réunion régionale africaine qui se tiendra à Abidjan en décembre. Permettez-moi de dire à tous les Membres africains ainsi qu'à vous, M. le Président, combien que je suis impatient de participer à cet autre temps fort qui viendra clore une année mémorable.